



Déclaration liminaire à la séance du CSE du 3 avril 2024

Madame la Ministre,
Mesdames et Messieurs les membres du CSE,

La quatrième « réforme » de la formation des enseignant·es et des CPE en 14 ans, annoncée 2 ans après le début de la mise en place de la dernière et sans qu'aucun bilan outillé des précédentes n'ait été conduit, inquiète fortement la communauté universitaire et, bien entendu tout particulièrement les enseignant·es et les enseignant·es chercheur·es en poste dans les INSPÉ. Le 26 mars 2024, la commission permanente du CNESER a ainsi largement voté (21 voix pour, 1 abstention, 3 NPPV) une motion intersyndicale qui alerte sur les problèmes posés par la conception et la mise en œuvre de la formation des enseignant·es et des CPE telles qu'elles apparaissent dans un document de travail intitulé « Les écoles normales du XXI^e siècle » émanant du gouvernement alors que ni les organisations syndicales représentatives des personnels, ni même le réseau des INSPÉ, n'ont jamais été consultés.

Ce document est méprisant pour l'ensemble des collègues investi·es dans ces formations depuis de longues années, déstabilisant pour les personnels administratifs, contre-productif pour les étudiant·es qui se destinent à nos métiers et alarmant sur tous les aspects de gouvernance.

La création des ENSP consisterait en la création d'une nouvelle structure sous double tutelle du MEN & MESR, exempte de toutes les caractéristiques universitaires avec des instances de contrôle *ad hoc*, des directeur·ices soumis·es à la réalisation « d'objectifs », etc. Les personnels enseignant·es et enseignant·es-chercheur·es y seraient « choisi·es » par les tutelles, sur des critères pour le moins flous et arbitraires (« expérimentés » ou encore « repérés »), ce qui irait à l'encontre des procédures régulières de l'Université.

Dans sa volonté de tout imposer et contrôler, le projet prévoit en outre de priver les personnels de certaines de leurs missions en contournant les libertés académiques et en ôtant la conception des maquettes et des contenus de formation aux équipes – ce qui là encore va à l'encontre de ce qui fait une formation universitaire. Les contenus de formation mentionnés dans le document de travail ne sont pas à la hauteur des enjeux : le découpage en pourcentages figurant dans le document ne fait pas sens et laisse de côté des pans entiers de ce qui constitue la professionnalité enseignante. On se demande quelle est la place réelle de la science didactique en licence et en master « enseignement ». Qu'en sera-t-il par ailleurs de l'adossement à la recherche des diplômes ainsi créés ? Le SNESUP-FSU rappelle qu'être formateur et formatrice d'enseignant·es est un métier qui ne s'improvise pas et que constituer une formation d'enseignant·es à la hauteur des défis auxquels notre société est confrontée n'est pas un jeu, une loterie ou un « Tetris » comme l'ont exemplairement montré les « réformes » précédentes dont il avait dénoncé les travers.

Les orientations telles qu'elles apparaissent dans ce document sont à tout point de vue inacceptables et le calendrier de leur mise en œuvre particulièrement irréaliste.

Madame la Ministre, vous avez affirmé devant l'Assemblée nationale le 27 mars 2024, à propos de la formation des enseignant·es (FDE) : « L'INSPÉ fait partie des arbitrages qui seront rendus. Il n'est pas question de procéder à leur suppression de cette manière-là. Évidemment nous (nous) appuierons sur les compétences des INSPÉ même si nous travaillons avec eux sur les évolutions que nous souhaitons apporter à la formation ».

Que faut-il comprendre de votre intervention ? Si l'on entend dans ce propos que les INSPÉ ne seraient pas supprimés, la précision « de cette manière-là » laisse perplexe. Tout comme l'affirmation que le MEN travaille avec les INSPÉ. Vraiment ? Lors de quelles concertations ? Par ailleurs les INSPÉ ne sont-ils plus des composantes universitaires et donc sous la tutelle du MESR ?

Par ailleurs, le positionnement du concours 2025 en fin de L3 nécessite la conception d'unités d'enseignement de préparation au concours à la rentrée 2024 afin de former les étudiant·es de toutes les licences concernées aux attendus et contenus de ce concours, qui sont toujours inconnus. Cela ne s'improvise pas non plus. Les maquettes 2024-2025 de toutes ces licences devront être validées par les instances universitaires avant la rentrée et celles-ci devront s'assurer que l'offre de formation est soutenable, la poursuite d'étude en master possible, etc. ; comment faire en deux mois alors que les collègues sont déjà surchargés et que de nombreuses inconnues subsistent ? Ces délais sont inacceptables pour les équipes de licences dans les UFR et pour les équipes de master MEEF en INSPÉ.

Le SNESUP-FSU demande la mise en place de réelles négociations avec l'ensemble des personnels et leurs représentant·es – et notamment les organisations syndicales de l'Enseignement supérieur. Une formation universitaire de haut niveau aux métiers de l'enseignement et de l'éducation, pour répondre aux enjeux de notre société, doit pouvoir se construire en toute transparence et en mobilisant l'expertise de l'ensemble de ses acteurs et actrices.